



Conseil de sécurité

Distr. générale
8 octobre 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 4 octobre 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la résolution [2584 \(2021\)](#) du 29 juin 2021, dans laquelle le Conseil de sécurité a encouragé un examen plus approfondi des autres formes de soutien pouvant être apporté à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), comportant une présentation de solutions détaillées et opérationnelles, y compris de mécanismes et d'organisations aux niveaux bilatéral et multilatéral autres que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), ainsi qu'une analyse de toutes les modalités de financement pertinentes, et m'a prié de faire figurer ces informations ainsi qu'une évaluation de l'application du paragraphe 13 de la résolution [2391 \(2017\)](#), y compris pour ce qui concerne le respect de la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes, dans un rapport devant être publié le 30 septembre 2021 au plus tard, sans préjudice de toute décision future.

À cette fin, un examen a été mené du 12 juillet au 31 août par une équipe composée de représentantes et de représentants du Département des opérations de paix, du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, du Département de l'appui opérationnel, du Bureau des affaires juridiques, de la MINUSMA, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel. Cette équipe a tenu une série de consultations avec les membres permanents du Conseil de sécurité, les représentations permanentes des États du G5 Sahel à New York, le Secrétariat exécutif et le Comité de soutien du G5 Sahel à Nouakchott, les Ministres de la défense du G5 Sahel, la direction de la Force conjointe, l'Union africaine, l'Union européenne, l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord et l'Allemagne.

Je demeure convaincu que la création d'un bureau d'appui des Nations Unies, financé au moyen de contributions mises en recouvrement, est le meilleur moyen d'apporter un appui pérenne et prévisible à la Force conjointe. Par ailleurs, les modalités de soutien devraient viser à promouvoir l'appropriation régionale et à renforcer la capacité de la Force conjointe à devenir autonome. Dans cet esprit, il est également crucial de déterminer les mesures supplémentaires que les États du G5 Sahel pourraient prendre pour améliorer l'efficacité opérationnelle de la Force et renforcer l'efficacité de l'appui et de l'assistance technique apportés par les partenaires internationaux. Tels sont les éléments qui ont guidé l'évaluation et nourri l'élaboration des options proposées dans la présente lettre (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) António Guterres



Annexe

Évaluation de l'appui à apporter à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel

I. Contexte

1. La situation sécuritaire au Sahel demeure très précaire. Le niveau élevé de violence continue de limiter la capacité des États de la région à assurer la continuité des services sociaux et à garantir la sécurité des populations. Le terrorisme poursuit son avancée dans la région et touche désormais les pays côtiers. Certaines parties du Burkina Faso, du Mali et du Niger sont en proie à des flambées de violence intercommunautaire qui provoquent des déplacements massifs, créant un vide dans lequel s'engouffrent les groupes terroristes et érodant ainsi davantage l'autorité de l'État. Le Tchad est aux prises avec les incursions de Boko Haram et de la « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » dans le bassin du lac Tchad et avec l'instabilité le long de ses frontières. Selon le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, le Sahel affronte une crise exceptionnelle. En 2021, le nombre de Sahéliens ayant besoin d'aide et de protection devrait atteindre environ 29 millions, soit 5 millions de plus qu'en 2020.

2. À ces difficultés viennent s'ajouter le retour attendu des combattants étrangers et l'afflux massif d'armes légères en provenance de Libye, qui ne feront qu'alourdir le fardeau qui pèse sur les forces armées et de sécurité composant la Force conjointe du G5 Sahel. Par ailleurs, la Force conjointe doit mener ses opérations dans un contexte de réorganisation des forces internationales dans le nord du Mali et dans la zone des trois frontières, le Liptako Gourma, aux confins du Burkina Faso, du Mali et du Niger.

3. Outre la création du G5 Sahel et de la Force conjointe, ces dernières années ont vu la naissance de plusieurs initiatives régionales visant à lutter contre le terrorisme, notamment le Processus de Nouakchott relatif au renforcement de la coopération en matière de sécurité et à l'opérationnalisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité dans la région sahélo-saharienne enclenché en 2013, l'Initiative d'Accra engagée en 2017 ou encore le Sommet extraordinaire de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) tenu en 2019 dans le but de mobiliser la Force en attente de la CEDEAO. Certaines de ces initiatives n'ont pas dépassé le stade de la déclaration d'intention, tandis que d'autres manquent de financement ou ne disposent pas de mécanismes de suivi. Dans ce contexte, et compte tenu de l'évolution très préoccupante de la situation au Sahel, la création de la Force conjointe, malgré les difficultés persistantes rencontrées, illustre avec force la volonté politique dont font preuve les cinq principaux États du Sahel, laquelle mérite tout le soutien de la communauté internationale.

II. Principales constatations

A. Capacités du Groupe de cinq pays du Sahel

4. L'équipe d'évaluation a procédé à un examen de l'opérationnalisation de la Force conjointe ainsi que de la vision stratégique du G5 Sahel et de l'état final recherché pour la Force. L'équipe a demandé des renseignements sur le calendrier et les étapes concrètes prévus pour atteindre cet état final ainsi que sur les opérations futures prévues et les besoins qui en découlent, dans le but de dégager des critères de référence et d'élaborer diverses formules d'appui chiffrées. Le concept stratégique

des opérations de la Force prévoit une opérationnalisation en deux temps, la seconde phase – qui doit être enclenchée à un stade ultérieur – consistant à transformer la Force en une opération de sécurité régionale. Au vu des informations qui lui ont été communiquées, l'équipe d'évaluation a considéré que l'affinement et le perfectionnement d'une vision commune de l'avenir du Sahel, destinée à guider et à éclairer la pleine opérationnalisation de la Force, mériteraient de plus amples consultations entre les pays du G5 Sahel.

1. Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel

5. En mars 2021, la Force conjointe a lancé l'opération Sama 3 dans le secteur centre, une intervention à long terme devant se dérouler en plusieurs phases en coordination avec d'autres partenaires. Ce même mois, la Force a été renforcée par l'arrivée du huitième bataillon tchadien, qui compte 1 200 éléments et se trouve actuellement stationné à Téra (Niger). Le déploiement de ce bataillon a porté à 5 535 le nombre total de soldats de la Force. Le 21 août, le Tchad a toutefois annoncé le retrait d'une partie de ses troupes pour des raisons stratégiques. Au 15 septembre, ce pays avait rapatrié au moins 400 militaires pour n'en laisser que 800 à Téra. Les responsables de la Force ont informé la MINUSMA qu'il était prévu de mener deux opérations majeures par secteur par an, en sus d'autres opérations ad hoc. À cet égard, la Force a communiqué un tableau budgétaire, joint à la présente lettre, qui récapitule les besoins de financement annuels.

2. Secrétariat exécutif du Groupe de cinq pays du Sahel

6. Le G5 Sahel a pris un certain nombre de mesures pour accroître son autonomie et ses capacités administratives ainsi que pour améliorer la gouvernance organisationnelle, notamment en ce qui concerne la Force conjointe.

7. Le commandant de la Force conjointe planifie ses opérations à partir des plans stratégiques et d'équipement établis par le Comité de défense et de sécurité, organe qui réunit les chefs d'état-major des armées du G5 Sahel. Il est placé sous une double autorité : celle du Secrétariat exécutif et celle du Comité. Le Secrétariat exécutif n'a pas le pouvoir de procéder à ses propres appels d'offres. Ne pouvant pas acheter ou obtenir directement du matériel, la Force dépend entièrement de celui que les différents États membres mettent à sa disposition par l'intermédiaire du Comité. Par conséquent, le rôle des chefs d'état-major nationaux est déterminant.

8. Dans le sillage du Sommet de Pau organisé en janvier 2020, le G5 Sahel a renforcé les prérogatives de l'ancien Secrétariat permanent pour le transformer en Secrétariat exécutif. Les effectifs ont été renforcés dans le but d'améliorer la coordination entre les interventions du G5 Sahel en matière de sécurité et de développement. Le Secrétaire exécutif a intensifié son action auprès des bailleurs de fonds internationaux au nom de la Force conjointe. Le centre de coordination de l'Union européenne, dispositif créé en 2018 pour mettre en correspondance les besoins de la Force avec les contributions annoncées par les donateurs, a été transféré de Bruxelles à Nouakchott en 2020 et absorbé par le Comité de soutien, organe multilatéral faisant office d'interface entre la Force et le Secrétariat exécutif. Le Comité est également chargé d'administrer le fonds fiduciaire du G5 Sahel. En 2020, il a procédé à son premier appel d'offres indépendant portant sur l'acquisition de 44 véhicules d'une valeur de 13,5 millions de dollars. Selon plusieurs interlocuteurs du G5 Sahel, les ressources du fonds fiduciaire sont actuellement épuisées. À son sommet extraordinaire à N'Djamena en février 2021, le G5 Sahel a créé un fonds d'opérations pour la Force, auquel ont contribué plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest.

9. Dans le cadre des mesures prises pour renforcer la gouvernance et les capacités institutionnelles, le Secrétariat exécutif du G5 Sahel a invité l'Union africaine à

s'investir davantage dans ces activités. Tout en faisant part de leur intérêt, les interlocuteurs de l'Union africaine ont néanmoins indiqué que leurs propres capacités étaient limitées et que le soutien d'un autre partenaire serait par conséquent nécessaire.

B. Mise en œuvre de la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes et mise en place du cadre réglementaire de la Force conjointe

1. Progrès

10. Grâce à la mise en œuvre du cadre réglementaire et de la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes, ancrée dans les engagements pris par les États membres du G5 Sahel, la Force conjointe a accompli des progrès constants pour intégrer les droits humains dans ses structures et ses opérations, notamment par une application renforcée du cadre réglementaire au niveau des bataillons. Ce point est d'autant plus essentiel que les violations des droits humains ont des répercussions sur l'action menée pour lutter contre l'impunité et rétablir la confiance entre la population et les forces de sécurité nationales et régionales.

2. Difficultés

11. Néanmoins, l'intégration des droits humains dans l'appui des Nations Unies à la Force conjointe du G5 Sahel reste un exercice difficile. La mise en œuvre de la politique de diligence voulue en matière de droits humains et celle du cadre réglementaire bute sur les mêmes difficultés, notamment la rareté des informations sur l'effet des opérations de la Force et un manque général de communication permettant de distinguer entre les opérations menées à titre national et celles conduites sous le commandement de la Force. Par conséquent, il reste difficile de déterminer les responsabilités en cas de dommages causés aux civils. La question cruciale de la responsabilité se heurte également à la faible visibilité des enquêtes menées ou à l'absence de suites données aux violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire qui auraient été commises par les différents membres de la Force.

C. Appui international

12. L'équipe d'évaluation a dressé un état des lieux des formes d'appui que les différents partenaires apportent actuellement à la Force conjointe pour déterminer lesquelles pourraient être exploitées ou élargies. Elle a constaté que l'appui opérationnel direct le plus cohérent et le plus systématique, quoique de portée limitée, était celui que fournit la MINUSMA en application de la résolution [2391 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité, notamment les dispositions du paragraphe 13, ainsi que des résolutions [2359 \(2017\)](#), [2480 \(2019\)](#), [2531 \(2020\)](#) et [2584 \(2021\)](#).

1. Appui apporté par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

13. À ce jour, la MINUSMA a livré 3,9 millions de litres de carburant et de lubrifiants et 67 000 boîtes de rations à la Force conjointe dans le cadre de la politique de diligence voulue en matière de droits humains. La Mission a également soutenu la construction du quartier général de la Force, acheté des fournitures médicales pour faire face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), et procédé à trois évacuations sanitaires au Mali.

14. En août et septembre 2021, en vue de la mise en œuvre de sa mission d'appui renforcé conformément à la résolution 2531 (2020) du Conseil de sécurité, la MINUSMA a effectué des missions de vérification dans tous les pays du G5 Sahel, accompagnée par les prestataires chargés de la livraison de carburant et de rations, pour : a) cartographier les itinéraires d'approvisionnement ; b) évaluer les capacités de stockage ; c) discuter des questions d'exonération fiscale ; d) définir les lieux et les plans de formation à la politique de diligence voulue en matière de droits humains.

15. La MINUSMA a constaté qu'aucun des huit bataillons ne disposait de capacités de stockage suffisantes. Lors de réunions de suivi, les autorités nationales se sont engagées à fournir du matériel de stockage et ont exprimé leur volonté d'exonérer fiscalement tous les approvisionnements destinés aux bataillons. La Mission a également relevé que les estimations initiales communiquées par la Force ne correspondaient pas à ses besoins opérationnels. Les quantités de carburant, d'ingrédients et de rations ont donc été augmentées. L'eau potable, qui n'était pas prévue à l'origine, a été incluse. En outre, lors de réunions avec les responsables des forces armées nationales, la Mission a été informée que les États membres du G5 Sahel fournissaient un appui aérien aux opérations mais qu'ils manquaient de carburéacteur Jet A1 pour renforcer l'appui aérien offensif.

2. Autre appui apporté

16. L'Union européenne reste le principal bailleur de fond de la Force conjointe, à hauteur de 256,6 millions d'euros. Par ailleurs, le fonds fiduciaire du G5 Sahel a été alimenté par des contributions du Rwanda (1 million de dollars), de la Turquie (5 millions de dollars), des Émirats arabes unis (12 millions de dollars) et de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (867 000 dollars).

17. L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) réfléchit actuellement aux moyens de renforcer son appui au G5 Sahel, notamment par l'intermédiaire de l'Agence OTAN de soutien et d'acquisition. L'organisation prévoit de mener sa propre évaluation, qui servira à définir son engagement futur au Sahel.

18. Plusieurs États Membres apportent un soutien bilatéral aux États membres du G5 Sahel, tandis que d'autres suivent une approche mixte associant un appui bilatéral et un rôle de coordination pour les entités régionales. Lors d'échanges avec l'équipe d'évaluation, les bailleurs bilatéraux ont déclaré que, tant que les capacités organisationnelles et institutionnelles du G5 Sahel, y compris sa capacité à absorber le soutien financier, n'étaient pas renforcées, l'appui bilatéral restait à ce stade la seule option viable.

19. L'équipe d'évaluation a éprouvé des difficultés à se faire une idée globale de toutes les contributions versées à la Force par les partenaires et les donateurs. Si l'on veut fournir un soutien à long terme plus efficace, il est nécessaire de renforcer la coordination et de centraliser les informations à ce sujet pour éviter les doubles emplois et améliorer la complémentarité.

D. Difficultés

20. Si tous les interlocuteurs sollicités ont souligné qu'ils soutenaient fermement la Force conjointe, qualifiée d'initiative exceptionnelle justifiant un soutien international, il n'y a pas de convergence de vues au sein de la communauté internationale sur le meilleur moyen d'apporter ce soutien. L'équipe d'évaluation a recensé plusieurs problèmes qui ont fait obstacle à la mise en place d'un mécanisme d'appui à la Force conjointe plus coordonné, plus complet, plus pérenne et plus prévisible, notamment : la question de savoir si la Force est la meilleure solution dans les circonstances actuelles au Sahel ; la structure de gouvernance de la Force ; les questions de responsabilité et de conformité ; la transparence et l'accès à l'information ; l'information financière.

21. Dans ce contexte, les États Membres et les organisations régionales ont défendu une multitude d'approches différentes, allant de la fourniture d'un soutien bilatéral à la mise en place d'un bureau d'appui à part entière au Sahel. Malgré les obstacles recensés, tous les interlocuteurs sollicités ont convenu que tout soutien apporté au G5 Sahel en général et à son bras militaire qu'est la Force en particulier n'avait de sens que si les capacités locales étaient renforcées aux niveaux tant régional que national. Tous les interlocuteurs se sont également déclarés très favorables à un renforcement du rôle de contrôle du Secrétariat exécutif.

III. Mesures que pourrait prendre le Groupe de cinq pays du Sahel

22. Indépendamment de l'appui apporté par les partenaires internationaux, le G5 Sahel pourrait prendre un certain nombre de dispositions pour rendre la Force conjointe plus opérationnelle et en accroître l'efficacité et la portée, en améliorant la coordination et la communication de l'information face à un défi sécuritaire commun et complexe. Ces mesures s'inscriraient dans le prolongement des instruments applicables de l'Union africaine, en particulier la Politique africaine commune de défense et de sécurité de 2004 et le Pacte de non-agression et de défense commune de 2005, qui appellent tous deux à un renforcement de la coopération entre les États membres de l'Union dans les domaines de la sécurité et de la défense, notamment dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée.

23. Plus précisément, cette coopération renforcée pourrait prévoir la mise en commun et le partage de services et de matériel militaire, notamment de moyens aériens. On pourrait également envisager d'autres modalités à la lumière des expériences internationales en la matière, notamment l'organisation de procédures communes d'appel d'offres et d'arrangements en faveur de services d'appui mutuel pour les pièces de rechange. Enfin, et dans le cadre de la volonté d'améliorer l'efficacité de la Force conjointe, les pays du G5 pourraient envisager d'élaborer des calendriers de relève clairs et de clarifier les structures de commandement et de contrôle, ainsi que de développer des capacités spécialisées en fonction de l'avantage comparatif et de l'emplacement géographique. Ainsi, par exemple, les évacuations sanitaires pourraient être assurées par les États membres disposant des moyens aériens les plus adaptés à ce type d'opérations, tandis que d'autres pourraient fournir un appui aérien offensif ou bien du matériel de transport ou de stockage. À cet égard, il est encourageant de constater que les chefs d'état-major des pays du G5 Sahel ont chargé les chefs d'état-major de leur armée de l'air de formuler des recommandations sur les possibilités de mutualiser les moyens en vue de réduire les coûts et d'accroître l'efficacité. Ces recommandations viendront alimenter les discussions à la prochaine réunion des chefs d'état-major, qui doit se tenir au Burkina Faso en novembre 2021.

24. Les arrangements susmentionnés, s'ils sont mis en œuvre de manière dynamique et efficace, contribueront largement à réduire les coûts, à réaliser des économies d'échelle et à assurer la bonne utilisation des ressources limitées dont disposent les pays du G5 Sahel. Une même approche devrait être envisagée dans d'autres domaines, notamment les droits humains, en vue d'optimiser l'incidence des efforts collectifs déployés par les pays du G5 Sahel. Ces mesures favoriseront également une plus grande coopération entre les pays et témoigneront d'une volonté politique plus forte de relever collectivement les défis sécuritaires actuels, tout en créant les conditions d'un soutien international plus efficace.

25. La réalisation de cet objectif nécessiterait un état des lieux conjoint et un examen approfondi des expériences internationales, à partir desquels des modalités pratiques et réalisables de coopération renforcée pourraient être proposées. Un bureau consultatif des Nations Unies (voir ci-après), travaillant en étroite collaboration avec l'Union africaine et l'Union européenne ainsi qu'avec d'autres partenaires, pourrait apporter un soutien précieux à cet égard en facilitant la réalisation de cet état des lieux et de cet examen et en mettant en évidence les avantages comparatifs.

IV. Appui international renforcé : options possibles

26. Dans l'immédiat et à moyen terme, le renforcement de l'appropriation régionale du G5 Sahel et de ses capacités devrait être au cœur de tout soutien apporté à la Force conjointe. Le G5 Sahel serait ainsi en mesure de consolider le consensus politique et de développer les capacités institutionnelles nécessaires pour favoriser la régionalisation de la Force et relever de manière globale les multiples défis que connaît le Sahel. En outre, et quel que soit le modèle d'appui, il est essentiel que la Force soit guidée par un cadre politique et stratégique général. On pourrait envisager la création d'une instance politique spéciale, réunissant les représentants du G5 Sahel et d'organisations internationales et régionales, telles que l'Union africaine, la CEDEAO, l'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne, ainsi que des membres du Conseil de sécurité. Cette instance permettrait à la fois de promouvoir l'appropriation régionale et de favoriser l'appui international, tout en assurant l'alignement des opérations de la Force sur certains processus politiques importants, tels que la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali.

27. Au vu des considérations qui précèdent, le Secrétaire général propose deux options pour renforcer l'appui apporté à la Force.

1. Option 1 : bureau consultatif auprès du Secrétariat exécutif du Groupe de cinq pays du Sahel

28. Un bureau consultatif des Nations Unies aurait vocation à fournir une assistance technique et spécialisée au Secrétariat exécutif du G5 Sahel dans les domaines des affaires politiques, des droits humains, de la planification des opérations et de la planification administrative, y compris en ce qui concerne les modalités de mise en commun et de partage des ressources, à l'exclusion du soutien logistique et matériel. Un tel bureau serait calqué sur l'ancienne Équipe d'appui aux activités de maintien de la paix de l'Union africaine du Département des opérations de maintien de la paix, qui a dispensé avec succès des conseils spécialisés à l'Union africaine sur la planification et la gestion de ses opérations de paix et qui, à l'instar d'autres mécanismes d'appui et de liaison des Nations Unies, a été intégrée à l'actuel Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine. Tirant parti, d'une part, de l'avantage comparatif dont dispose l'Union africaine dans le domaine de l'imposition de la paix et, d'autre part, des instruments adoptés par l'Union en matière de coopération dans les domaines de la défense et de la sécurité, le bureau consultatif comprendrait une

équipe de planification conjointe ONU-Union africaine qui fournirait également des conseils et une assistance sur des questions transversales, comme la doctrine et la formation militaires, et qui coordonnerait, au sein de l'Organisation des Nations Unies et avec d'autres partenaires, la fourniture d'un appui au renforcement des capacités de la Force. Une assistance technique et spécialisée pourrait être envisagée dans les domaines suivants : opérations militaires ; constitution des forces ; assistance médicale ; aviation ; police ; information publique ; passation des marchés ; ressources humaines ; politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes ; finances ; matériel appartenant aux contingents ; technologies de l'information et des communications. Dans le cadre de cette option, le mécanisme de protection et de défense des droits humains prévu par le cadre réglementaire et la politique de diligence voulue en matière de droits humains demeurerait inchangé et correspondrait donc à l'appui que la MINUSMA est actuellement autorisée à fournir.

29. Le bureau consultatif serait installé à Nouakchott dans les mêmes locaux que le Secrétariat exécutif. Le financement pourrait se faire au moyen d'un fonds d'affectation spéciale multidonateur.

30. Si le Conseil accueille cette option favorablement, et que les États membres du G5 Sahel en font la demande formelle, il faudra préciser les besoins en matière de renforcement des capacités, tout comme la durée de l'assistance et les critères de référence devant permettre de mesurer les progrès accomplis vers l'objectif recherché.

2. Option 2 : bureau d'appui des Nations Unies pour la Force conjointe

31. Un bureau d'appui des Nations Unies pour la Force conjointe aurait pour mission d'aider la Force à mettre en œuvre son concept stratégique d'opérations en accompagnant logistiquement les opérations menées sous ses auspices. Cette solution assurerait le financement le plus pérenne et le plus prévisible, donnerait les moyens d'agir au G5 Sahel en établissant une assise pour la planification et la conduite des opérations et offrirait un cadre solide pour la protection des droits humains.

32. Un bureau d'appui des Nations Unies supposerait d'étendre l'appui actuellement fourni par la MINUSMA (eau, rations, carburant, évacuations sanitaires à l'intérieur des frontières du Mali) aux services du génie, aux services d'entretien, aux technologies de l'information et des communications, au transport de marchandises, aux fournitures médicales ainsi qu'aux évacuations sanitaires primaires et secondaires dans l'ensemble des zones d'opération. Deux modèles peuvent inspirer la conception du bureau d'appui des Nations Unies, que le financement repose sur des contributions mises en recouvrement ou sur des contributions versées par des donateurs :

a) Un modèle axé davantage sur la prestation de services fournis par les Nations Unies et nécessitant par conséquent une plus grande empreinte du personnel des Nations Unies ;

b) Un modèle fondé sur une utilisation maximale de l'externalisation et supposant donc une présence plus légère des Nations Unies, principalement axée sur les fonctions de la chaîne logistique, la gestion des contrats et l'assurance qualité, ainsi que la communication de l'information.

33. Quel que soit le modèle retenu, on chercherait à mettre en place des dispositifs d'appui de la manière la plus efficace et la plus efficiente possible en mobilisant le savoir-faire développé par la MINUSMA dans le cadre du soutien apporté à la Force et en tirant tout le parti possible des dispositifs d'appui des Nations Unies existant dans la région. Le bureau d'appui favoriserait la transparence et la responsabilité

grâce à ses processus équitables et transparents, à sa souplesse et à son évolutivité. Il serait plus adapté au soutien des opérations cinétiques dans toute la zone d'opérations. Il pourrait être adapté aux besoins opérationnels et aux capacités du G5 Sahel à mesure que cette organisation renforce ses propres capacités au fil du temps.

34. Indépendamment des modalités de fourniture de l'appui, il est envisagé d'implanter le siège du bureau d'appui à Niamey pour tirer profit de la situation centrale de la capitale nigérienne et de la facilité d'accès aux services commerciaux. Il est également prévu d'établir une antenne de liaison à Nouakchott pour assurer la coordination avec le Secrétariat exécutif du G5 Sahel et d'installer des bureaux opérationnels à Bamako, à Ouagadougou et à N'Djamena pour veiller à ce que la planification, la hiérarchisation et la coordination des opérations soient en phase avec les besoins d'appui dans toute la zone d'opérations. Bamako accueillerait une cellule des opérations qui aurait pour rôle de collaborer avec le quartier général de la Force.

35. Volet central du dispositif dans le cadre du bureau d'appui des Nations Unies, un mécanisme de coordination serait chargé de superviser les opérations de la Force. Pilotant les activités du bureau d'appui et associant le Secrétariat exécutif du G5 Sahel, le quartier général de la Force et le bureau d'appui des Nations Unies, ce mécanisme permettrait d'arrêter une compréhension commune des opérations à soutenir. Il serait essentiel pour garantir que le bureau d'appui n'apporte son soutien qu'aux opérations menées sous les auspices du G5 Sahel.

36. Un bureau d'appui appliquerait les mêmes principes et approches pour continuer à renforcer les activités en matière de droits humains et de protection, notamment en assurant le respect des droits humains conformément au cadre réglementaire et à la politique de diligence voulue en matière de droits humains.

37. Si le Conseil de sécurité privilégie cette option, et que les ressources nécessaires sont disponibles, il s'agira d'engager immédiatement la mise en œuvre de la phase préliminaire afin d'atteindre la pleine capacité opérationnelle à la fin de 2022 ou au début de 2023. La mise en place d'un bureau d'appui nécessitera de mobiliser des ressources spéciales pour mener une planification suffisamment approfondie avant d'arrêter le détail des coûts, des effectifs, des modalités de fourniture de l'appui, de l'empreinte des Nations Unies et des dispositions en matière de gouvernance.

3. Considérations diverses

38. L'équipe d'évaluation a tenu des discussions avec plusieurs organisations régionales, notamment l'Union européenne et l'Union africaine, pour réfléchir aux moyens d'accroître leur engagement dans la région. L'Union européenne étudie actuellement différentes options permettant de renforcer son appui dans le cadre de la nouvelle facilité européenne pour la paix pour 2022-23, notamment dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité, de la formation, du matériel militaire (y compris certains équipements létaux mais à l'exclusion des armes légères). Elle a toutefois souligné qu'il était trop tôt pour donner une indication quant aux modalités, à la portée et à l'ampleur de ce futur appui.

39. De son côté, l'Union africaine a manifesté la volonté et le souhait de jouer un rôle accru, notamment en ce qui concerne l'approfondissement de la coopération entre les pays du G5 Sahel et l'appui à leurs efforts en matière de gouvernance. Elle a cependant souligné qu'elle ne serait pas en mesure d'apporter un soutien logistique pratique à la Force conjointe sans le concours financier d'un autre donateur.

40. L'équipe d'évaluation a également examiné les divers moyens de renforcer la coordination de l'appui bilatéral. Grâce à son pouvoir rassembleur, l'Organisation des Nations Unies pourrait jouer un rôle à cet égard, que ce soit dans le cadre de l'enceinte politique évoquée plus haut dans la partie consacrée aux modalités d'appui

international renforcé, dans celui de la MINUSMA ou encore dans celui de la Coalition pour le Sahel. L'équipe a constaté que le renforcement de la coordination serait crucial mais qu'il ne devrait en aucun cas être incompatible avec l'une ou l'autre des options décrites ci-dessus.

4. Recommandations tendant à améliorer la mise en œuvre de la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes et du cadre réglementaire relatif aux droits humains

41. Dans le respect tant du cadre réglementaire que de la politique de diligence voulue en matière de droits humains, l'amélioration des structures et des pratiques internes visant à répondre aux préoccupations en matière de droits humains doit se poursuivre en collaboration avec la Force conjointe. Pour ce faire, il faut commencer par mettre en place, de concert avec la Force et le personnel militaire des cinq pays, un mécanisme qui faciliterait la déconfliction entre les opérations menées sous drapeau national et celles conduites sous le commandement de la Force, et permettrait ainsi de déterminer les responsabilités en cas de violations des droits humains. Il est prioritaire de renforcer la capacité du prévôt détaché auprès des bataillons du G5 Sahel à mener des enquêtes indépendantes et impartiales et à assurer la répression des violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises par des éléments de la Force conjointe. Par ailleurs, il importe de renforcer l'appropriation nationale et régionale du cadre réglementaire par le G5 Sahel, notamment en renforçant les capacités en matière de droits humains du Secrétariat exécutif et de l'état-major des forces nationales mais aussi en soutenant davantage la coopération civilo-militaire et les relations entre la Force et les populations locales. Enfin, une volonté et un engagement politiques forts et résolus de la part des États membres du G5 Sahel et de la Force seront cruciaux, en plus du soutien des acteurs internationaux.

V. Conclusion

42. La Force conjointe du G5 Sahel est une initiative essentielle qui doit être considérée comme un outil complémentaire de l'engagement multiforme de l'Organisation des Nations Unies au Sahel et à laquelle l'Organisation se doit d'apporter un appui plus efficace. La recherche du meilleur moyen d'appuyer la Force devrait être guidée par les questions suivantes : comment relever durablement et efficacement les défis auxquels se heurte le Sahel et comment aider au mieux les acteurs nationaux à mettre en œuvre leurs propres initiatives ? Un G5 Sahel totalement autonome, à même d'assurer le fonctionnement de ses différentes entités, y compris la Force, reste l'objectif commun des États membres du G5 Sahel, objectif également partagé par le Conseil de sécurité. Par conséquent, cette dimension devrait être la première considération à prendre en compte dans l'élaboration des modalités d'appui à la Force.

43. La création d'un bureau consultatif des Nations Unies pourrait contribuer à renforcer cette capacité et à fournir un appui urgent, même s'il n'est pas logistique, tout en offrant simultanément l'espace politique indispensable au dialogue sur les solutions à long terme. Néanmoins, le Secrétaire général a la profonde conviction qu'un bureau d'appui des Nations Unies serait le mieux à même de fournir l'appui prévisible, pérenne et fiable que mérite le G5 Sahel. Je prie les membres du Conseil de sécurité de bien vouloir examiner une nouvelle fois cette option en tenant compte de la souplesse et de l'évolutivité que présente la proposition détaillée dans la présente évaluation. Par ailleurs, le Secrétaire général souhaite souligner qu'il est nécessaire que les partenaires bilatéraux et multilatéraux du G5 Sahel, notamment

l'Union européenne et l'Union africaine, demeurent résolus dans leur engagement et dans leur soutien.

44. Quel que soit l'appui apporté, il sera essentiel de relever les défis en matière de gouvernance pour assurer une stabilité durable au Sahel. Si elles sont nécessaires compte tenu de l'ampleur des violences et des menaces armées qui frappent la région ainsi que de leurs répercussions sur la sécurité ailleurs en Afrique et bien au-delà, les solutions militaires et sécuritaires ne suffisent pas à elles seules. Elles doivent s'accompagner d'efforts tout aussi déterminés pour améliorer la gouvernance et favoriser l'inclusion. Le Secrétaire général se félicite que les pays de la région s'emploient actuellement à investir non seulement dans la sécurité et la défense mais également dans la bonne gouvernance, les droits humains, les infrastructures, la résilience et le développement humain. Il les encourage à poursuivre dans cette voie. Il engage également la communauté internationale à tirer parti des efforts que les acteurs régionaux et notamment l'Union africaine font pour améliorer la gouvernance et l'invite à intensifier son soutien à cet égard. Ce n'est qu'alors que se matérialiseront les résultats espérés. Pour sa part, le Secrétariat prendra contact avec la Commission de l'Union africaine pour rechercher les meilleurs moyens de collaborer pour soutenir les efforts des pays du G5 Sahel en matière de gouvernance en s'appuyant sur les politiques et normes africaines applicables.

Pièce jointe

Aperçu général des besoins de financement annuel

<i>Description</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Notes</i>
Aliments secs et frais	25 000 000	Somme forfaitaire
Diesel	4 200 000	4 millions de litres
Essence	3 570 000	3,4 millions de litres
Ingrédients	4 440 000	1,48 million de litres
Véhicules à l'épreuve des mines	51 200 000	16 véhicules pour chacun des 8 sites
Véhicules : maintenance et entretien	2 000 000	Somme forfaitaire
Véhicules : pièces de rechange	2 500 000	Somme forfaitaire
Défense des périmètres, logement, cuisine	32 000 000	2 camps dans chacun des 8 sites
Entretien des camps	16 000 000	1 million par camp par an
Groupes électrogènes et panneaux solaires	10 000 000	Somme forfaitaire
Groupes électrogènes : entretien	400 000	Somme forfaitaire
Groupes électrogènes : pièces de rechange	2 000 000	Somme forfaitaire
Eau et assainissement	48 000 000	2 camps dans chaque site à raison de 3 millions de dollars par camp
Balles souples	2 000 000	Pour l'entraînement
Projets à effet rapide	5 000 000	Somme forfaitaire
Indemnités dues aux membres des contingents	94 110 912	5 492 soldats à raison de 1 468 dollars par mois chacun pendant 12 mois
Indemnités versées aux officiers d'état-major	16 224 000	152 officiers d'état-major au quartier général de la Force et 186 officiers d'état-major (62 à chaque poste de commandement dans 3 secteurs), 4 000 dollars par mois par officier
Commandant(e) de la Force (D-2)	111 502	Traitement annuel
Commandant(e) adjoint(e) de la Force (D-1)	100 800	Traitement annuel
Chef(fe) d'état-major (P-5)	88 162	Traitement annuel
Drones	8 000 000	Somme forfaitaire
Hélicoptères d'évacuation sanitaire	2 100 000	20 évacuations par secteur par an plus frais de mobilisation et d'équipage pour 3 secteurs
Appareils de reconnaissance	4 000 000	3 appareils (1 par secteur)
Hélicoptères d'attaque	25 020 000	Appui-feu, 6 appareils (2 par secteur)
Télécommunications	20 000 000	Radios, téléphones satellite, communication prépayée, etc.
Mobilier, fournitures de bureau et matériel	5 000 000	Somme forfaitaire
Collecte d'information (renseignement)	840 000	70 000 dollars par mois
Remboursements aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police	7 058 993	Soutien logistique autonome et matériel majeur pour 8 bataillons
Total	390 964 369	